

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 novembre 2015

---

**RÉPRESSION NÉGATION GÉNOCIDES ET CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ - (N° 2276)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par

Mme Chapdelaine, M. Fourage et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La définition proposée du révisionnisme d'un crime de génocide, à la fois complexe et insuffisante, aboutit à créer un délit d'opinion ou d'ignorance qui remet en cause gravement le principe de la liberté d'expression garanti par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.